

Décision relative à une demande d'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande d'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique **MTM700***

de la société **TERRECHEM Ltd**
enregistrée sous le **n°2017-2139**

Vu les conclusions de l'évaluation de l'Anses du 15 juin 2020,

Considérant que les propriétés physico-chimiques du produit ne peuvent pas être considérées comme similaires à celles du produit de référence,

Considérant que les exigences de l'article D.253-9 du code rural et de la pêche maritime ne sont pas remplies,

La mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **n'est pas autorisée** en France.



Informations générales sur le produit

Noms du produit	MTM700	
Type de produit	Générique	
Titulaire	<p>TERRECHEM Ltd PO Box 12351 Braintree Essex CM7 OJS Royaume-Uni</p>	
Formulation	Suspension concentrée (SC)	
Contenant	700 g/L - métamitron	
Produit de référence	Nom commercial	TORNADO SC
	N° AMM	9300322
Numéro d'intrant	704-2017.01	
Numéro d'AMM	-	
Fonction	Herbicide	
Gamme d'usage	Professionnel	

A Maisons-Alfort, le 10 mai 2021 :

